

VOLET 2 : SOUTIEN À LA MISE EN PLACE ET AU DÉVELOPPEMENT D'ACTIVITÉS DE PLEIN AIR

DESCRIPTION

Le 2^e volet vise à soutenir la mise en place et le développement d'activités de plein air. Ce soutien financier est accordé aux OSBL (association locale, régionale et/ou club), aux municipalités, aux écoles ou à de nouvelles structures qui souhaitent représenter les intérêts des pratiquants locaux d'une même activité de plein air.

Un montant **maximal de 2 000 \$** pourra leur être accordé. Il s'agit d'une aide ponctuelle assurant le développement d'une activité de plein air dans la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean.

OBJECTIFS

Le projet doit répondre à au moins un des objectifs suivants :

- Créer et offrir des occasions propices favorisant un premier contact avec diverses activités de plein air ou augmentant les opportunités de pratiquer des activités de plein air.
- Contribuer à la promotion et à la réalisation d'activité de plein air dans la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean, par l'intermédiaire par exemple d'événements ou festivals ayant un aspect initiatique important. Dans le cadre de festivals et d'événements, la population cible doit majoritairement avoir la possibilité d'être en action (manipuler, tester, essayer, bouger, etc.) et pas uniquement être spectateur.
- Soutenir les ressources humaines en plein air, notamment les bénévoles, les formateurs, les organisateurs de sorties et d'activités, tant au niveau du recrutement, de la formation que de la pérennisation.
- Soutenir des projets en matière d'activités de plein air qui sont de portée locale ou d'intérêt régional.

EXEMPLES DE PROJETS

- Soutenir l'implantation d'une nouvelle activité de plein air dans les milieux locaux dépourvus de club dans cette partie de la région
- Implantation d'un nouveau service à la communauté, comme la location d'équipements
- Soutenir le développement d'école de formation, d'un club plein air scolaire
- Achat de matériel de plein air pour faciliter l'accès et/ou le développement de la pratique pour tous (adapté aux enfants, aux familles, aux personnes à mobilité réduite, etc.)
- Mise en place d'événements ou festivals d'activité de plein air, où le public ciblé sera incité à participer aux activités
- Soutenir la formation de pratiquants qui encadrent et sécurisent les sorties ou activités
- Soutenir la formation de moniteurs, animateurs, instructeurs ou formateurs qui retransmettent leurs connaissances par la suite
- Organisation d'une sortie dédiée à la pratique et la découverte d'activités de plein air
- Rédaction ou amélioration des plans de mesure d'urgence d'un site de plein air

LES DÉPENSES ADMISSIBLES

- Service professionnel d'instructeur
- Frais de formation
- Coût des autorisations et des permis pour offrir une activité
- Frais d'assurance reliés à une activité
- Frais d'achat et de location d'équipements de plein air
- Frais de déplacement vers un site d'activité de plein air (lors d'une sortie scolaire)
- Frais de promotion, de publicité et de marketing
- Toutes autres dépenses jugées pertinentes au soutien du développement du plein air